



LOIR-ET-CHER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°41-2023-03-014

PUBLIÉ LE 17 MARS 2023

Sommaire

Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations du Loir-et-Cher /

41-2023-03-17-00004 - Arrêté fixant la liste départementale des personnes habilitées à exercer des mesures de protection judiciaire des majeurs dans le département de Loir-et-Cher. (4 pages)

Page 3

Direction départementale de l'emploi, du travail,
des solidarités et de la protection des
populations du Loir-et-Cher

41-2023-03-17-00004

Arrêté fixant la liste départementale des
personnes habilitées à exercer des mesures de
protection judiciaire des majeurs dans le
département de Loir-et-Cher.



**PRÉFET
DE LOIR-ET-CHER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
de l'emploi, du travail, des solidarités
et de la protection des populations**

Arrêté fixant la liste départementale des personnes habilitées à exercer des mesures de protection judiciaire des majeurs dans le département de Loir-et-Cher

LE PRÉFET DE LOIR-ET-CHER,

VU les articles L. 471-2 et L. 474-1 du code de l'action sociale et des familles ;

VU la loi n°2020-374 du 29 avril 2020 modifiée relative aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU la loi n° 2007-308 du 5 mars 2007 portant réforme de la protection juridique des majeurs ;

Vu le décret du 6 janvier 2021 portant nomination de M. François PESNEAU, préfet de Loir-et-Cher ;

VU l'arrêté préfectoral n°41-2020-10-15-002 du 6 décembre 2021 fixant la liste des personnes physiques et morales habilitées à exercer des mesures de protection juridique des majeurs ;

SUR proposition de Monsieur le directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations.

ARRÊTE

Article 1 : La liste des personnes habilitées pour être désignées en qualité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs (MJPM) par les juges des tutelles pour exercer des mesures de protection des majeurs au titre de la tutelle, de la curatelle ou du mandat spécial auquel il peut être recouru dans le cadre de la sauvegarde de justice est ainsi établie pour le département de Loir-et-Cher :

1) Personnes morales gestionnaires de services :

l'Union départementale des associations familiales de Loir-et-Cher (UDAF)
45 Avenue Maunoury 41000 BLOIS
Tél. : 02 54 90 23 45.

2) Personnes physiques exerçant à titre individuel :

- Madame Stéphanie AMOUDRY, MJPM associés de Loir-et-Cher, 2 rue Anatole France 41000 Blois ;

- Madame Evelyne AYRAULT, 56 bis avenue des Noëls 41350 Vineuil ;

- Madame Aude BENOIST demeurant 1630 route de Beaugency Lieu dit La Touche 45370 Jouy le Potier ;

1 / 4

DDETS-PP - direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de Loir-et-Cher
Pôle administratif – 31, mail Pierre Charlot – BP 10103 – 41000 BLOIS
Téléphone : 02 54 90 97 00 – ddetspp-sie@loir-et-cher.gouv.fr – www.loir-et-cher.gouv.fr
Horaires d'ouverture au public : du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h00 - le vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h00

- Madame Charlotte BERTRAND née DEVOUTON, BP 51343, 45003 Orléans Cedex 1 ;
- Monsieur Aurélien BLANQUET, MJPM associés de Loir-et-Cher, 2 rue Anatole France 41000 Blois ;
- Madame Sylvie CARRE, la Garenne du Prince 41200 Romorantin-Lanthenay ;
- Monsieur Robert DEROIN, B.P 84 45110 Chateauneuf-sur-Loire ;
- Madame Anne Gaëlle DIETTE, 45 allée du domaine du pré 18110 Vasselay ;
- Madame Solange DU CAUZE DE NAZELLE demeurant 1 rue Louise Michel 92300 Levallois Perret ;
- Madame Isabelle DUPUY DENUS née BOBO, BP 127 45161 Olivet cedex ;
- Monsieur Louis D'ABADIE, 56 avenue Jules Lemaître 45190 Tavers ;
- Madame Pauline FIRMINHAC, BP 98145, 45081 Orléans Cedex 2 ;
- Monsieur Bruno FRANCOIS, BP 71054, 41010 Blois Cedex ;
- Madame Céline GRANGER, BP 3, 41500 Mer ;
- Madame Sarah GUERRY demeurant 7-B rue des Tournesols 41000 Saint-Sulpice-de-Pommeray ;
- Madame Christine HOUWEN, BP n°30001 41160 Morée;
- Madame Nicole ISSARD, 22 rue de l'Egalité 45110 Chateauneuf-sur-Loire ;
- Madame Sandra JOUHANNEAU née MAURY, MJPM associés de Loir-et-Cher, 2 rue Anatole France 41000 Blois ;
- Monsieur Alain LEROUX, BP 21, 45147 Ingre Cedex ;
- Madame Karine MACQRET, BP 9006, 41250 Bracieux ;
- Madame Malika MAGGIANI, Les Quatre Routes, route de Marcilly 45240 Menestreau-en-Vilette ;
- Madame Jany MARTIN née PANIE, BP 82023 45010 Orléans Cedex ;
- Madame Ludivine MERDY, BP 88144, 45081 Orléans Cedex 2 ;
- Monsieur Benoît MOIREAU, MJPM associés de Loir-et-Cher, 2 rue Anatole France 41000 Blois ;
- Madame Aurélie PAUCHARD, 11 rue Ovide Scribe 41200 Romorantin-Lanthenay ;
- Madame Mathilde PERRIN demeurant 9 rue Saint Germain 41220 Saint-Laurent-Nouan ;
- Madame Mélanie PLOUHINEC, BP 6, 41140 Noyers-sur-Cher ;
- Madame Alexandrine POISSON, 49 route de la Boue 45460 Bouzy-la-Forêt ;
- Madame Marie-Pierre PRIGENT demeurant 3 rue de Saint-Martin-Le-Beau 37270 Athée-sur-Cher ;
- Madame Sophie PROVOST, BP 60664, 45161 Olivet Cedex 1 ;

2 / 4

DDETS-PP - direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de Loir-et-Cher
 Pôle administratif – 31, mail Pierre Charlot – BP 10103 – 41000 BLOIS
 Téléphone : 02 54 90 97 00 – ddetspp-sie@loir-et-cher.gouv.fr – www.loir-et-cher.gouv.fr
 Horaires d'ouverture au public : du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h00 - le vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h00

- Madame Marine ROUSSEL demeurant 760 route de Montgenet 41250 Tour en Sologne ;
- Madame Karine SALLE, BP 7, 41600 Nouan-le-Fuzelier ;
- Madame Joëlle SMISDOM, BP, 20 41800 Montoire-sur-le-Loir ;
- Madame Sandrine TATTEVIN née GOYAU, BP, 7 45140 Ingre ;
- Madame Lurdes TEIXEIRA demeurant 397 rue du Château – Domaine de Melleray 45560 Saint Denis en Val ;
- Monsieur Denis TURGIS, 909 rue d'Ivoy 45160 Olivet ;
- Madame Anne VASSAIL, MJPM associés de Loir-et-Cher, 2 rue Anatole France 41000 Blois.

3) Personnes physiques et services préposées d'établissement :

- Madame Noéline BRIOUL, titulaire
- Madame Isabelle LEBERT née PASQUET, suppléante
- Préposées du centre hospitalier de Blois
- Mail Pierre Charlot
- 41016 Blois Cedex

- Madame Corinne GAUGET née DAVID, titulaire
- Préposée des EHPAD « la Bonne Eure » (Bracieux), « la Favorite » (Cour-Cheverny), « Le Grand Mont » (le Controis en Sologne)
- 31 rue de Candy
- 41250 Bracieux

- Madame Laurence MASSON, titulaire
- Préposée du centre hospitalier de Romorantin-Lanthenay
- BP 148
- 41206 Romorantin-Lanthenay

Article 2 : La liste des personnes habilitées pour être désignées en qualité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs par les juges des tutelles pour exercer des mesures de protection des majeurs au titre de la mesure d'accompagnement judiciaire (MAJ) est ainsi établie pour le département de Loir-et-Cher :

1) Personnes morales gestionnaires de services :

l'Union départementale des associations familiales de Loir-et-Cher (UDAF)
45 Avenue Maunoury 41000 Blois
Tél. : 02 54 90 23 45.

2) Personnes physiques exerçant à titre individuel :

Madame Aurélie PAUCHARD, 11 rue Ovide Scribe 41200 Romorantin-Lanthenay.

3) Personnes physiques et services préposés d'établissement :

Néant.

Article 3 : La liste des personnes habilitées pour être désignées par les juges en qualité de délégué aux mesures judiciaires d'accompagnement à la gestion du budget familial (MJAGBF) est ainsi établie pour le département de Loir-et-Cher :

1) Personnes morales gestionnaires de services :

l'Union départementale des associations familiales de Loir-et-Cher (UDAF)
45 Avenue Maunoury 41000 Blois
Tél. : 02 54 90 23 45.

2) Personnes physiques exerçant à titre individuel :

Néant.

Article 4 : Une ampliation du présent arrêté sera notifiée :

- aux personnes physiques et morales concernées ;
- au procureur de la République près le tribunal judiciaire de Blois ;
- au président du tribunal judiciaire de Blois.

Article 5 : Cet arrêté annule et remplace l'arrêté préfectoral n°41-2021-12-06-00023 du 6 décembre 2021.

Article 6 : Monsieur le Secrétaire général de la préfecture de Loir-et-Cher et Monsieur le directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de Loir-et-Cher sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Blois, le **17 MARS 2023**

Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général,



Nicolas HAUPTMANN

Dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication du présent acte, les recours suivants peuvent être introduits, conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative et du livre IV du code des relations entre le public et l'administration :

- un recours gracieux, adressé à : M. le Préfet de Loir-et-Cher – Place de la République - BP 40299 - 41006 BLOIS cedex ;
- un recours hiérarchique, adressé à M. le Ministre de l'Intérieur, place Beauvau 75008 Paris cedex 08 ;

Dans ces deux cas, le silence de l'administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

- un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif - 28, rue de la Bretonnerie 45057 Orléans cedex 1, dans le délai de deux mois.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet www.telerecours.fr